



Participation
citoyenne
GrandAngoulême
Conseil de développement



Cartéclima !

CITOYEN·NES ET TERRITOIRE EN DIALOGUE

AVIS SUR LA PARTICIPATION CITOYENNE

JUIN 2025

SAISINE DE GRANDANGOULÊME

DÉCEMBRE 2023



Donnons notre **regard**
sur le **territoire** de demain.

SOMMAIRE

1. INTRODUCTION

2. DÉFINITION - DÉMARCHE

3. LA PARTICIPATION CITOYENNE À L'ÉCHELLE DE L'AGGLOMÉRATION

4. LA PARTICIPATION CITOYENNE DANS LES COM- MUNES DE NOTRE TERRITOIRE

5. LA PARTICIPATION CITOYENNE DANS D'AUTRES COLLECTIVITÉS

6. NOS RECOMMANDATIONS



1. INTRODUCTION

Le Conseil de Développement s'est impliqué dès le début dans le projet *Carteclima!* dans le cadre de la saisine émise par l'agglomération.

Ce projet structurant porte l'avenir du territoire pour les 10 prochaines années.

Ainsi le Conseil de développement a remis 2 avis sur les documents projets amont. Cela concernait le diagnostic territorial et le projet d'aménagement stratégique. En complément, le Conseil de développement a participé à toutes les étapes de consultations des habitants organisées par l'agglomération.

Nous avons à la fois constaté une réelle volonté de l'agglomération de solliciter l'avis de la population et un résultat très disparate : une mobilisation souvent faible, des représentations géographique et sociologique des citoyens critiquables et inégales.

Ce constat a conduit le Conseil de développement à réfléchir aux processus et organisations de participation citoyenne en vigueur sur tout le territoire à l'échelle communale et intercommunale et à leurs lacunes.

Ainsi si le groupe de travail a fait le choix de continuer à suivre les travaux conduisant à la finalisation des documents *Carteclima!* (SCOT....PLUI...), il a constaté que, ceux-ci devenant de plus en plus techniques et détaillés, il lui serait difficile d'émettre des avis constructifs et dans les temps pour chaque nouveau document, en raison du calendrier resserré, du volume et de la technicité de ces documents. Sa valeur ajoutée deviendrait beaucoup plus faible.

Aussi le groupe a décidé de prioriser ses efforts sur le sujet de la participation citoyenne. Les membres ont donc interrogé les enjeux de la concertation, examiné les différentes modalités, analysé les processus mis en œuvre sur le territoire ou des territoires comparables.



2. DÉFINITION - DÉMARCHE

La littérature spécialisée définit différents niveaux de participation citoyenne. Ils sont en général au nombre de 5 (Annexe 1) :

1

L'INFORMATION

Présenter les éléments d'un sujet nécessaires à une compréhension collective

2

LA CONSULTATION CITOYENNE

Recueillir l'expression des acteurs sur un sujet ou leur avis sur un projet déjà préparé.

3

LA CONCERTATION CITOYENNE

Faire contribuer à l'élaboration du projet

4

LA CO-CONSTRUCTION

Partager les décisions, l'élaboration et la mise en œuvre du projet avec les acteur·rices

5

LA CO-DÉCISION

La co-décision : Intégrer les acteurs dans la prise de décision

Le Conseil de développement a décidé de conduire sa réflexion en établissant un tour d'horizon des pratiques de participation citoyenne à différents échelons en sollicitant les avis des tiers. Cette base théorique a été rappelée et utilisée pour toutes les interviews conduites par le groupe de travail.

Le Conseil de développement a donc engagé la démarche suivante :

- **Interroger les élus et services communautaires de GrandAngoulême** sur la démarche de participation citoyenne au niveau de la politique générale (Vice-Présidente en charge du dialogue territoria) et dans le bilan de la démarche *Carteclima!* (Élus et technicienne),

- **Faire un bilan à l'échelle de toutes les communes de l'agglomération** en envoyant et accompagnant un questionnaire sur les pratiques, les constats et les attentes des équipes municipales,
- **Solliciter d'autres communautés d'agglomération** sur leurs pratiques ainsi que les forces et faiblesses relevées. Les échanges et la proximité de Grand Poitiers ont permis ce point de vue extérieur.

Cet état des lieux et les éclairages internes et externes permettent in fine au groupe de formuler des recommandations.

3. LA PARTICIPATION CITOYENNE À L'ÉCHELLE DE L'AGGLOMÉRATION

Le groupe a conduit deux entretiens au niveau de l'agglomération.

Le premier avec Maud Fourier, Vice-Présidente en charge du dialogue territorial et à ce titre élue référente du Conseil de développement.

Suite à des travaux antérieurs du Conseil de développement, une charte de participation citoyenne a été re-adoptée à GrandAngoulême en 2017 soit après le passage de l'agglomération à 38 communes.

Annexe 2 euxième entretien a été réalisé avec des élus et une technicienne pilotant la démarche Carteclima!

! A RETENIR !

Annexe 2

- L'importance de l'échelon communal pour une participation à l'échelon intercommunal,
- Le lien nécessaire avec les acteurs du territoire (associations par exemple),
- L'importance du retour vers les citoyens pour expliquer la décision politique.

Le deuxième entretien a été réalisé avec des élus et une technicienne pilotant la démarche Carteclima!

Annexe 3

! A RETENIR !

Des réussites :

- Il y a eu une réelle démarche de participation citoyenne conduite par l'agglomération, la contrainte organisationnelle et calendaire inhérente à la démarche est assumée par les services et les élus,
- Les résultats de ces démarches ont été très utilisées (les 62 actions du plan climat proviennent toutes de la consultation du public). Leur impact est important sur la réflexion amont du projet.

Des améliorations essentielles à apporter :

- La participation n'a pas été suffisamment anticipée par l'agglomération. Elle a plus été vécue comme une contrainte réglementaire qu'une opportunité. Elle n'a pas fait l'objet d'une organisation et réflexion globales suffisantes a priori. Elle n'a donc pu être suffisamment pilotée (l'attaque informatique subie par l'agglomération est une cause complémentaire externe essentielle de désorganisation). L'absence d'organisation interne indépendante du projet est malgré tout la cause essentielle,
- Le fonctionnement en silo agglomération/communes (chacun ne sachant pas ce que l'autre fait et dans quelle mesure elle relaye ou pas l'information) est un frein majeur à l'organisation de telles démarches.

4. LA PARTICIPATION CITOYENNE DANS LES COMMUNES DE NOTRE TERRITOIRE

Le Conseil de développement a été conduit à réfléchir aux processus de participation citoyenne en vigueur sur le territoire à l'échelle communale. Pour établir un état des lieux, des questionnaires ont été envoyés aux 38 communes du territoire.

Merci aux communes d'Angoulême, Bouëx, Champniers, Dirac, Puymoyen, Ruelle-sur-Touvre, Touvre et Vindelle pour leurs retours.

Nous les avons questionnés sur leurs pratiques actuelles. Il apparaît que toutes les communes ont au moins un outil de communication pour informer les habitants. D'autres actions de participation citoyenne existent ou ont existé :

- Réunions et rencontres citoyennes thématiques ou par quartier ;
- Des commissions ouvertes à tous les citoyens ;
- Conseil citoyen en quartier prioritaire ;
- Conseil de quartier avec un axe plus d'animation que de participation citoyenne ;
- Budget participatif (Ville d'Angoulême en 2019 et 2021).



Nous les avons questionnés sur des mesures qui leur sembleraient essentielles à mettre en œuvre.

Voici quelques extraits :

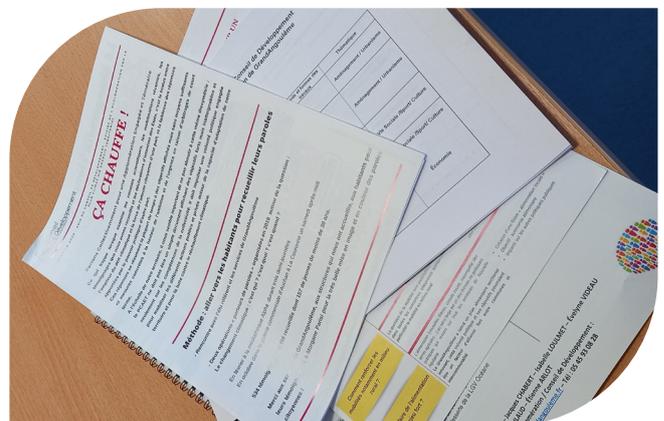
« Intégrer la dimension participative dès le démarrage des projets, à la fois en termes de pilotage (affichage clair des objectifs et du niveau de participation recherché) et de calendrier (prévoir le temps du travail avec les citoyens et aussi de la restitution de ce travail, étape souvent négligée). »

« Aller au-devant des habitants »

« Echantillonner les participants pour une meilleure représentativité »

« Changer la dénomination »

« La participation : c'est pour les gens qui souhaitent s'y investir, ne pas rechercher à tout prix la participation. »



5. LA PARTICIPATION CITOYENNE DANS D'AUTRES COLLECTIVITÉS



Le groupe de travail a échangé avec le Codev de Grand Poitiers sur la pratique en vigueur sur ce territoire. La démarche de participation citoyenne à l'échelle de l'agglomération semble beaucoup moins ancrée qu'à GrandAngoulême. Cela tient principalement à une organisation et un fonctionnement du Conseil de développement moins aboutis et ancrés dans l'organisation de la collectivité. La juxtaposition des responsabilités ville centre/agglomération devrait être dépassée.

Néanmoins malgré ces quelques points qui révèlent aussi la difficulté de mettre en œuvre une politique de concertation à l'échelle d'une agglomération, le groupe a noté les points suivants qui nous apparaissent indispensables à une démarche positive.

Aspect politique

→ La participation doit être au cœur du projet politique (ville : la première adjointe de la Ville de Poitiers est adjointe à la démocratie locale, à l'innovation démocratique et à l'engagement citoyen),

Lien avec les citoyens

- Les sujets traités doivent être les plus mobilisateurs et ceux qui parlent le plus à la population. Il faut que la majorité des sujets de concertation soient « concrets et ancrés dans la vie des gens ».
- La médiation entre le public et les élus est essentielle (professionnels, techniciens ou associations),
- La formation du public dans sa diversité (âge, catégorie sociaux professionnelle, lieu de vie sur le territoire) est un préalable.

6. NOS RECOMMANDATIONS

Les recommandations adressent plusieurs dimensions du fonctionnement de la collectivité

LA DIMENSION POLITIQUE

CONSTAT

La mobilisation citoyenne est difficile mais jugée par les élus comme un effort indispensable. Toutes les communes disposent d'un moyen de communication vers les habitants (journal a minima). Mais dès l'échelon de « consultation citoyenne », les élus semblent faire face à des difficultés significatives de mise en œuvre et de motivation des habitants. Les collectivités qui paraissent avoir une participation citoyenne plus satisfaisante ont placé cette action au cœur de leur action politique.

Concernant la dimension agglomération, les citoyens matérialisent difficilement les enjeux de l'agglomération. Cela complexifie la dynamique de participation à cette échelle.

L'agglomération n'est que synonyme de transports en commun ou ramassage des ordures ménagères. Ce qui est trop peu.

RECOMMANDATION 1

Donner à une vice-présidence la responsabilité de la participation citoyenne. Son mandat devra permettre :

- D'établir une feuille de route de la participation citoyenne au niveau de l'agglomération pour les compétences relevant de GrandAngoulême. La définition a priori d'une ambition de participation citoyenne, de l'organisation des « prises de paroles » et des retours vers la population sont essentiels,
- L'échelon local (communal) est indispensable à une participation citoyenne de qualité à l'échelon intercommunal. L'agglomération doit coordonner voir harmoniser la participation à l'échelon communal pour les communes qui le souhaitent. Prévoir des rituels (>3 fois par an) intercommunaux d'échanges sur les projets de concertation passés et à venir,
- Inciter les communes à nommer de élus municipaux référents et leur proposer une formation de sensibilisation.

RECOMMANDATION 2

L'utilisation d'évènements de vie locale doit être généralisée pour faire agglomération et solliciter les citoyens (Les « Soirs Bleus », la « Touvre en fête » par exemple).

La concertation doit être réalisée lors d'évènements festifs, voire à l'occasion joyeuse. Elle permettra ainsi de décaler la parole citoyenne et de toucher des publics plus diversifiés (jeunes, familles).

RECOMMANDATION 3

Instituer des rendez-vous fréquents et réguliers de participation citoyenne : des jeux, un trophée des subventions, ou par exemple réaliser une consultation annuelle sur le budget de l'agglomération.

6. RECOMMANDATIONS

LA DIMENSION ORGANISATIONNELLE DES SERVICES

CONSTAT

Il n'y a pas de technicien en charge de la participation citoyenne. Le manque d'expertise au sein de GrandAngoulême a été un handicap

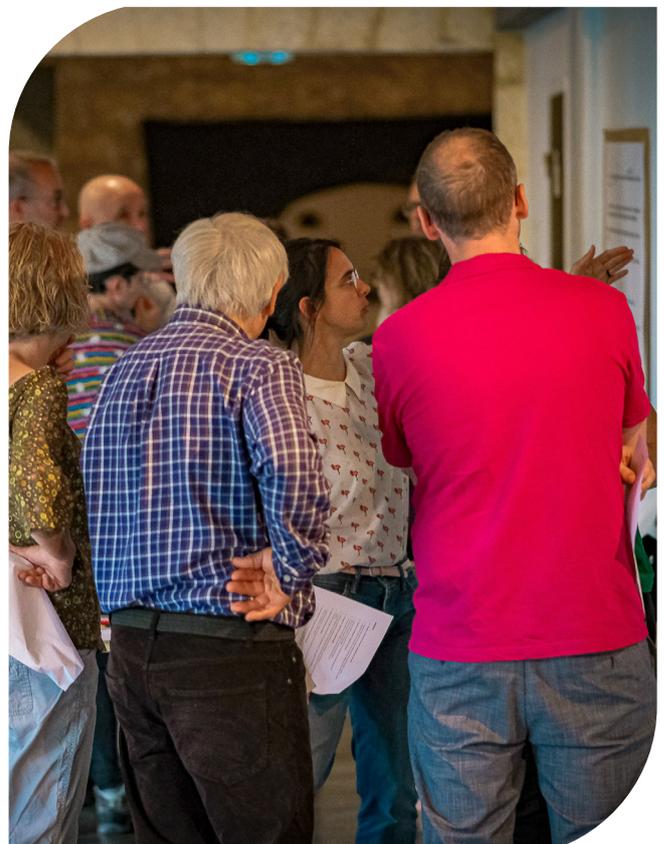
pour la bonne organisation de la participation pour Cartéclima!

RECOMMANDATION

Créer un service en charge de la participation citoyenne au sein de l'agglomération. Son rôle serait d'apporter un support aux autres services et aux communes le souhaitant sur ce sujet. Pour assumer pleinement ses responsabilités, il devra être positionné dans l'organigramme « à bon niveau » ce qui lui permettra d'assurer des fonctions transverses aux services et thèmes. Il adresserait les sujets suivants :

- Garant de la bonne organisation des consultations citoyennes initiées :
 - Pour chaque sujet soumis à consultation : cadrage et formulation des objectifs, définition a priori de critères de succès, mesure de l'atteinte des objectifs initiaux, recherche de la parole des publics « cible », organisation des retours vers la population,
 - D'une façon générale, mise en œuvre de moyens de dialogue, d'échanges et d'interactions ouverts à toutes les générations (plateformes numériques -ex Twitch-, communication sur réseaux sociaux), organisation de formations à destination des élus communautaires et municipaux et de la population,
 - De l'écoute bienveillante de la parole citoyenne,
- Support méthodologique aux consultations (choix des méthodes, outils), interroger pour chaque sujet/consultation la place des élus pour ne pas systématiquement les placer au contact des personnes rencontrées,

- Connaissance des intervenants extérieurs académiques ou bureaux d'études (force/faiblesse/domaine de compétence) et des relais associatifs locaux pouvant être utilisés,
- Veille sur les bonnes pratiques en usage sur les autres territoires,
- Connaissance des consultations déjà réalisées sur le territoire et pouvant être utiles pour un sujet donné.



6. RECOMMANDATIONS

3. LA DIMENSION TERRITORIALE ET COMMUNALE

CONSTAT

Peu de communes de l'agglomération ont répondu aux questionnaires envoyés.

Parmi les communes qui ont répondu le groupe dénote la typologie suivante :

- La ville centre qui a des instances de participation pour ses Quartiers Prioritaires de la Ville et l'Opération de Revitalisation Urbaine,
- Quelques communes qui ont institué la participation au centre de la pratique municipale,
- Les autres communes (la grande majorité) qui font peu d'actions particulières.

Il en ressort que les communes/municipalités qui ont répondu ont plutôt l'air désabusées même si elles reconnaissent l'importance du sujet et la difficulté du lien avec les citoyens. Toutes les communes disposent d'un journal et établissent donc un lien informatif vers la population. A l'occasion, les communes organisent des concertations citoyennes (rencontres dans les quartiers). Très peu vont au-delà. Le territoire est très peu maillé par la concertation citoyenne.

La césure agglomération/communes est liée à la faiblesse du sentiment d'appartenance à l'agglomération. Il est variable sur le territoire et fonction de l'antériorité d'appartenance de la commune et de la présence de services de l'agglomération (les transports en commun essentiellement).

RECOMMANDATION 1

Dynamiser la participation citoyenne à l'échelon communal. Pour permettre à plus de citoyens de se sentir concernés il faut les impliquer régulièrement sur des sujets concrets du quotidien. La concertation et la coconstruction à l'échelon communal sont des moyens indispensables à une mobilisation citoyenne plus importante et plus représentative. **L'agglomération doit pouvoir être un relais des initiatives communales qu'elles proviennent :**

- **De la collectivité** : en proposant des formations, en apportant un support et des outils méthodologiques à l'organisation et au retour vers les habitants, en étant un relais de communication pour aider à faire territoire,
- **De collectifs de citoyens eux-mêmes ou d'associations** et en proposant des pages ouvertes à des associations dans le journal de l'agglomération.

RECOMMANDATION 2

L'agglomération doit veiller à ce que la majorité des actions de participation citoyenne aient un impact tangible (et rapide) sur les décisions locales.

Les idées et les propositions des citoyens doivent être prises en compte et intégrées dans les projets des communes et de l'agglomération.

Cela renforce le sentiment d'appartenance et la confiance dans les institutions locales.

6. RECOMMANDATIONS

4. LA DIMENSION CITOYENNE

CONSTAT

Comme constaté par les élus, la mobilisation citoyenne pour construire les politiques publiques locales est difficile à obtenir. Les citoyens impliqués sont peu nombreux et ont un profil socio-économique semblable que la littérature nomme « Toujours Les Mêmes ». **L'enjeu consiste**

donc à aller chercher l'expérience et la parole de personnes s'exprimant pas ou peu. Le Groupe considère que les associations sont des relais très importants et insuffisamment sollicités. Par ailleurs l'expérience de tirage au sort de citoyens pourrait être essayée.

RECOMMANDATION 1

Solliciter les acteurs locaux (associations, entreprises) à chaque consultation. Proposer et prendre en charge des formations pour celles qui

seraient volontaires, mettre en œuvre une politique de défraiement notamment pour les salariés d'associations,

RECOMMANDATION 2

Oser certaines expérimentations de participations

- Sur certains sujets concrets, « tirer au sort » des citoyens pour élargir le panel de concertation. Accompagner ces citoyens non spontanément volontaires par des formations (sur le sujet, sur les prises de parole en public...),
- Proposer des référendums sur certains sujets/solutions d'aménagement ou d'organisation urbaines,
- Expérimenter des « jurys citoyens » : groupes de citoyens tirés au sort qui délibèrent sur des questions complexes et formulent des recommandations,

Tirer des enseignements des expériences pour capitaliser sur ces démarches et les « généraliser ».



RECOMMANDATION 3

Mieux rendre compte

- Organiser le retour vers les citoyens pour mieux expliquer les choix finaux faits par les élus,
- Inscrire ce retour dans la durée en expliquant les évolutions éventuelles de mise en œuvre.

ANNEXE 1

LES DIFFÉRENTS NIVEAUX DE PARTICIPATION CITOYENNE

1. L'information : une exigence démocratique

Au plus bas de l'échelle, on trouve le partage d'une information à jour, transparente et pertinente, que tout élu doit naturellement à ses administrés. L'administration locale s'engage à informer sa population et à offrir une argumentation accessible sur les décisions ou les politiques à venir ou mises en œuvre. Ceci peut se faire le biais de la presse locale, d'affiches, des réseaux sociaux ou de mises à jour sur le site web de la ville par exemple.

Il ne faut pas sous-estimer l'importance d'une information accessible et transparente. Mais se contenter d'énoncer des faits sous forme de communication unidirectionnelle laisse les citoyens dans l'incapacité de négocier ou de faire part de leurs réactions. Les collectivités locales doivent dépasser ce premier échelon pour installer un sentiment de confiance et récolter les bénéfices à long terme d'une participation citoyenne plus poussée.

2. La consultation : récolter des avis

Un processus de consultation consiste à demander aux citoyens leurs avis, des idées ou des retours sur des sujets, des décisions ou des projets spécifiques. Cela se fait généralement par le biais d'une boîte à idées en ligne, d'enquêtes sur le terrain, de réunions de quartier, d'audiences publiques ou de groupes de discussion.

La consultation peut être un moyen efficace d'impliquer les citoyens et d'accroître leur adhésion au processus décisionnel, à une condition seulement : elle doit déboucher sur des mesures concrètes et des changements de politique. La raison pour laquelle la consultation se situe au bas de l'échelle de la participation citoyenne est qu'il peut être difficile d'en mesurer la réelle prise en compte dans les décisions finales. Si les contributions des participants n'ont pas réellement d'influence sur la ligne de conduite de l'administration, alors la consultation ne sert que d'écran de fumée pour acter des décisions prédéfinies et ne peut pas réellement être considérée comme un processus de participation citoyenne. Lorsque l'on organise une consultation citoyenne, il est donc particulièrement

important de bien en communiquer les résultats et de faire des retours détaillés aux participants.

3. La concertation: un véritable échange

Dans le cadre d'une concertation, la collectivité mobilise les citoyens tant en amont pour débattre et élaborer le projet, qu'en aval pour discuter des modalités de mise en œuvre. La concertation suppose une véritable interaction entre participants et décideurs. C'est une communication bidirectionnelle, par le biais d'ateliers (en ligne), de groupes de discussion, de comités consultatifs ou de budgets participatifs par exemple. Ainsi, les citoyens ont un impact réel sur la prise de décision.

La limite de ce processus de participation reste que, même si l'administration fait participer activement sa population et prend réellement en compte ses contributions, la décision finale lui appartient et elle en garde la pleine autorité.

4. La co-construction : travailler ensemble

Au quatrième niveau de l'échelle de la participation citoyenne, la co-construction implique que le pouvoir de décision soit partagé (presque) équitablement entre l'administration locale et les citoyens. Les habitants de la collectivité et les représentants élus travaillent ensemble pour trouver des solutions réalistes, élaborer des plans d'action et mettre en œuvre des projets. Cela se fait souvent par la mise en place de comités stratégiques communs ou d'assemblées citoyennes.

5. Autonomisation : les citoyens à l'oeuvre

Le plus haut niveau de participation citoyenne est atteint lorsque la responsabilité finale de la prise de décision incombe aux citoyens plutôt qu'aux autorités. Dans ce cas, les participants ont un droit de veto, ce qui signifie que l'administration ne peut que tenir compte des contributions citoyennes. Ce degré de participation est rarement atteint dans la pratique, car il nécessite des ressources importantes et un climat de confiance totale pour permettre cette autonomie.



ANNEXE 2

COMPTE RENDU DE L'ÉCHANGE AVEC MAUD FOURIER VICE-PRÉSIDENTE DE GRANDANGOULÈME 21/11/2024

Quelle est votre définition de la participation citoyenne ? Pour vous, qu'est-ce qu'une « vraie » participation citoyenne ?

- Un engagement de citoyens qui n'ont pas d'autres engagements politiques, et hors échéance électorale.
- Un moyen de maintenir/renforcer le lien entre les citoyens et leurs représentants.
- Être à l'écoute des différents points de vue des citoyens ; et cela même dans le cadre d'une production collective.

La participation citoyenne est vraie quand elle est établie dans la confiance (en la démarche des élus) et l'écoute réciproque. La vraie PC est celle qui permet de mieux comprendre les besoins du citoyen et être agile. Lorsqu'elle est correctement menée, la participation citoyenne permet aux élus d'être plus légitimes dans la prise de décisions.

Quel est votre point de vue sur le respect des engagements pris dans la Charte de la participation citoyenne ?

La Charte de la participation citoyenne a permis d'intégrer la ressource citoyenne au démarrage des projets territoriaux, et a posé les fondations du travail collaboratif entre citoyens, techniciens et élus de l'agglomération.

La Charte a été adoptée avant la fusion, et ré-adoptée en 2017 après la fusion des EPCI afin de faire citoyens de l'agglomération.

Engagements de la Charte :

- Intégration : sur le démarrage projet, avoir un binôme élu-technicien, ce n'est plus une option, c'est devenu un principe.
- Information : par exemple, dédier une journée à la PC, disposer d'un espace de communication dédiée à la PC. Sur ce volet lieu, il n'y a pas eu de réalisations, alors que les idées étaient de créer un BHNC (bus à haut niveau de citoyenneté) ou un tiers-lieu citoyen.
- Droit de suite et suivi : retour argumenté de la part des élus/techniciens aux contributions/questions des citoyens, par exemple au moment du rendu d'une décision.

Est-ce que les services connaissent la Charte ?

On ne sait pas. Les services de l'agglomération ont changé depuis 2016. Par ailleurs, on n'est pas aidé par la mécanique publique pour se former et monter en compétences en matière d'intelligence collective et sur les manières à intégrer la PC dans les projets territoriaux.

Quelles sont les difficultés de la mise en place des engagements ?

Sur le fond, dans la Charte actuelle, on parle d'engagements, mais pas de valeurs. Aujourd'hui, on a besoin de parler ouvertement des valeurs que requiert la participation citoyenne – d'inclusivité, de neutralité, d'accessibilité (dans le sens de « comment on fait participer »).



ANNEXE 2 (SUITE)

Quelles perspectives pour cette Charte (surtout vu le changement de mandature) ?

- Perspective que la Charte reste intercommunale et permette la création d'un réseau de participation citoyenne sur le territoire et dans les communes.
- Que les 38 communes décident de la transposer au niveau communal et adhèrent aux principes de la Charte. Or, aujourd'hui, les élus communaux ne connaissent pas la Charte.

Si on souhaite que la Charte soit adoptée par les communes, elle pourrait aider également les communes à mettre en place différentes pratiques de participation citoyenne: boîte à outils, bonnes pratiques. Si la PC prend plus dans les communes, cela sera bénéfique pour les projets de territoire, comme Cartéclima.

Quel ressenti par rapport à la concertation dans Cartéclima ?

Dans le cadre de Cartéclima, il aurait fallu aller plus loin que les rencontres avec les citoyens. La PC se manifesterait surtout une fois que le PLUi sera mis en œuvre et les citoyens viendront à charge pour comprendre comment ils sont concernés et impactés par le PLUi.

Si la PC dans les communes se réalise de manière très pragmatique, après la PC dans l'agglomération fonctionnera encore mieux. Et il n'y aura pas ce fossé avec les citoyens des communes très éloignées de la PC. Le travail de PC ne peut pas être durable si l'aller-vers du Codev n'est pas transposé au niveau local.

Est-ce qu'il faudrait sélectionner les thématiques des politiques publiques pour faire de la PC ?

Oui. On ne pourra pas faire participer les citoyens sur tous les projets. On doit être en mesure d'expliquer si et pourquoi on ne souhaite pas faire de la concertation. Et on doit savoir la positionner au bon moment et de la bonne manière (avec le bon ton et avec les bons moyens financiers et humains). D'où l'intérêt de mettre en place des référendums, de la démocratie d'interpellation ou d'activer des budgets participatifs pour nourrir les réflexions de la PC.

Si la Charte devait être rédigée aujourd'hui, comment envisageriez-vous la Charte version 2, presque dix ans plus tard ?

Il est nécessaire de mieux formaliser de la participation citoyenne. Par exemple, proposer une procédure ou une fiche unique à mettre en place au sein de l'ensemble des services afin de mieux intégrer la méthodologie et de la structurer.

Avant même de commencer à faire de la participation citoyenne, il y a également besoin d'un travail de fond sur la réappropriation de la vie en société. Il peut notamment s'agir d'un travail partenarial avec par exemple les amicales laïques des communes, les MJC, etc, afin de s'assurer que tous les citoyens puissent s'exprimer, dont les personnes invisibilisées.

ANNEXE 3

ECHANGE AVEC LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DE GRAND POITIERS

Extrait d'un mail reçu par Arthur Martineaud, de la Mission Participation Citoyenne du Grand Poitiers

« Sur votre autosaisine sur la participation citoyenne, je vous partage quelques éléments mentionnés hier à l'oral :

- À Poitiers/Grand Poitiers nous disposons d'une mission participation citoyenne (6 ETP + 1 apprentie) organisée comme suit : 1 cheffe de mission, 1 assistant de la mission, 1 chargé de mission axé CoDev et plateforme numérique JeParticipe, 1 chargée de mission sur l'Assemblée citoyenne et populaire de Poitiers et sur la méthodologie de la participation citoyenne au sein de la collectivité, 1 chargé de mission et 1 animatrice sur les Budgets participatifs et le lien avec les quartiers, une apprentie qui suit également le CoDev et travaille sur la question de la mobilisation au vote.
- L'enjeu de la démocratie en général et la participation citoyenne en particulier est porté politiquement, avec des élu(e)s dédié(e)s. La première adjointe de la Ville de Poitiers est Mme Ombelyne DAGICOUR (Adj. à la démocratie locale, à l'innovation démocratique et à l'engagement citoyen) et à Grand Poitiers nous avons M. Théo SAGET (VP Participation citoyenne et évaluation des politiques publiques).
- L'ADN de la Mission est la lutte contre la défiance politique et redonner du pouvoir d'agir aux citoyens. Nous envisageons la participation citoyenne non pas comme des dispositifs mais comme une méthodologie et expertise à animer et à diffuser. Il y a donc un enjeu 1) de portage politique 2) de formation (comment faire participer ? pourquoi ? sous quelle forme ? quel degré de participation ?). La Mission s'associe à tous les projets porteurs pour s'assurer que le volet participation citoyenne est pris en compte et animé (exemple d'hier des réunions publiques, plutôt que des présentations descendantes on essaye de faire un déroulé, calibrer les temps de présentation pour avoir des temps d'atelier et faire des temps de travail en petits groupes pour faire circuler la parole) »

ANNEXE 3 (SUITE)

RENCONTRE AVEC LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT, ÉLUS ET SERVICES DE GRANDANGOULÊME EN CHARGE CARTECLWIMA LE 5/12/2024 : JEAN RÉVÉRAULT, MICHEL GERMANEAU, JEAN-LUC MARTIAL, ALINE DELATTE

Questions du groupe travail :

Quel est votre ressenti de la participation citoyenne de toutes les rencontres citoyennes (réunions, ateliers, etc.) dans le cadre de Cartéclima ?

- participation en termes de nombre de personnes présentes ;
- participation en termes de représentativité (profils) des personnes présentes ;
- la pertinence des avis des citoyens et des acteurs et leur intégration dans les documents finaux Cartéclima ;

Peu de citoyens présents à part militants ou citoyens déjà engagés. Peu d'agriculteurs, peu d'industriels. « Si les acteurs étaient venus, on les aurait bien entendu ». Quid de pourquoi ils ne sont pas venus ?

Des rencontres avec des particuliers ont été proposées en novembre-décembre. Au total, l'équipe Cartéclima a rencontré 70 personnes à Sireuil, Brie, Angoulême, Champniers.

Cela pose la question de la communication – est-ce que la communication autour de Cartéclima est bien diffusée par les communes auprès de leurs habitants ? Les équipes de l'agglo n'ont pas de moyen de savoir si la communication est faite au niveau communal. D'où l'importance pour les élus municipaux de jouer leur rôle pour engager les citoyens.

Quel est le moyen de communication qui a fonctionné le mieux ?

Il ne semble pas y avoir eu beaucoup de suivi par les services. Pas de suivi du trafic sur la page web de Cartéclima, pas de suivi des clics d'ouverture des infolettres, pas de suivi des réactions et impressions obtenues par les différentes publications sur les réseaux sociaux.

Quid des contraintes réglementaires, procédurales, administratives, budgétaires ?

- Contrainte temporelle pour finaliser la démarche sur le mandat en cours.
- Contrainte budgétaire pour la formation des élus et agents à la concertation pour savoir animer les réunions et ateliers, et animer la démarche de manière à ce qu'elle soit attrayante pour les citoyens. (Quid d'une communication qui parle aux citoyens ?)
- Contrainte liée aux préjugés qu'on peut avoir sur la démarche, sur la ressource locale, sur les relations à l'habitant. On construit un service aux habitants mais, le ressenti des élus est qu'il s'agit en réalité d'un service client.
- Énormément d'arbitrages à faire entre les priorités stratégiques, le budget disponible, le temps nécessaire, etc.
- La cyberattaque en juillet 2023 a obligé les techniciennes de prioriser certaines actions et de délaier d'autres qui étaient prévues mais pas suffisamment structurées.
- La Chambre d'agriculture a ajouté une contrainte complémentaire sur l'usage du foncier ?

La participation citoyenne est-elle perçue comme une contrainte (facteur de complexité), ou au contraire une soupape qui permet de contourner les contraintes procédurales (permettant de transmettre des messages importants/parole aux élus) ?

La question n'a pas été posée verbatim aux élus. Des échanges, il ressort que la concertation Cartéclima a été un facteur de complexité dans le sens où on a été obligé de traiter plusieurs grands sujets d'un coup, ce qui fait que les citoyens se sentaient peu concernés. Or, si on traitait les thématiques en silos, cela aurait pu être + parlant pour les citoyens.

Quant aux techniciennes, cela n'a jamais été une contrainte. Au contraire, la démarche de concertation a bien été intégrée depuis le début du projet.

ANNEXE 3 (SUITE)

Quels éléments de bilan (indicateurs, analyse, suivi) de toute la démarche de concertation ?

Évaluation faite par le service lors d'une seule réunion publique : la bouche à oreille est ressorti le plus. Une personne a indiqué avoir vu l'information sur l'écran dans un bus.

Pas d'autre suivi de l'efficacité de la campagne de communication autour des réunions publiques et ateliers. Potentiellement, le service Communication de GrandAngoulême pourrait avoir des statistiques sur les publications sur les réseaux sociaux de Grand Angoulême et d'Absolument Angoulême.

Quels sont les apports concrets des citoyens et du Codev à la rédaction des documents réglementaires ? Comment ont-ils été pris en compte et valorisés ?

Plus on avance dans un projet, moins les apports auront d'impact. La concertation est donc très importante au début du projet.

Les éléments récoltés pendant les ateliers de travail ont été transmis aux bureaux d'études.

Sur le volet diagnostic, c'était plus d'enrichissement que d'impact. Sur les 72 actions dans le plan climat, ce sont 72 propositions venues pendant les réunions publiques. Aucune n'a été enlevée, aucune n'a été rajoutée.

Pendant les ateliers, les participants ont reformulé des propositions, qui ont été directement prises en compte dans les documents. La notion de pôle de vie a été intégrée à ce moment-là.

Pendant la partie d'élaboration des documents, on est passé dans une phase de restitution à travers de réunions publiques et d'information de ce qui était en cours. L'objet des réunions n'était donc plus de récolter des apports des citoyens, mais de les tenir au courant du projet.

Avec du recul, qu'est-ce que vous auriez fait différemment ?

Il semble qu'il n'y a pas eu de feuille de route, d'ambition prédéfinie, ou d'anticipation sur la concertation. La démarche de concertation a été déployée au fur et à mesure de l'avancement de Cartéclima. A cela s'ajoute la défaillance du premier bureau de concertation qui n'a pas établi de fil conducteur de la démarche à suivre par les élus et techniciennes.

La technicienne et les élus notent que la bonne stratégie serait de monter en compétences en interne. Il serait/aurait été préférable que la démarche soit portée par l'équipe Cartéclima de l'agglo, et non pas par les bureaux de concertation. Le rôle des bureaux serait dans ce cas de former/transmettre les compétences nécessaires à l'équipe de l'agglo pour mener à bien la démarche.

Qu'est-ce qui a mal fonctionné avec le premier cabinet de concertation ?

- Des procédures mal adaptées au territoire.
- Copier-coller de livrables faits pour d'autres clients.
- Manque de connaissance du territoire.

Mais le point positif du cabinet de concertation actuel, est qu'ils apportent une méthodologie.

Selon les services, le transfert de compétences pas le cabinet de concertation vers l'équipe Cartéclima n'est pas parfaitement transposable à d'autres projets. En l'occurrence, il y avait besoin de concerter pour converger. Dans le cadre de projets qui peuvent porter des aspects polémiques, il y aura besoin d'un nouvel accompagnement extérieur.

ANNEXE 4

COMPOSITION DU GROUPE DE TRAVAIL

BUISSET	Thierry	Habitant Ruelle-sur-Touvre
CAVILLE	Michel	Centre Information Jeunesse d'Angoulême
DEMAISON	Eric	Représentant de la commune de Ruelle-sur-Touvre
DESCAMP	Jérôme	CESI
FONDS	Marie	Habitante de Vindelle
FONTAINE	Alexy	Habitant d'Angoulême
GASCHET	Sylvain	Habitant de Fléac
GUITTON	Philippe	Acteur
GIRONCE	Christian	Représentant de la commune de Puymoyen
LACHGAR	Salmi	Représentant de la commune de Magnac sur Touvre
MONJARRET	Philippe	Représentant de la commune d'Angoulême
PAGES	Florence	Habitante d'Angoulême
PETKOV	Marina	Habitante d'Angoulême
PITRON	François	Représentant de la commune de Rouillet Saint Estèphe
ROUGIER	Hugo	Représentant de la commune de Dignac

NOTES



A series of horizontal dotted lines for writing notes.



REJOIGNEZ-NOUS !
VOS IDÉES CONSTRUISENT NOTRE TERRITOIRE DE DEMAIN.

Donnons notre **regard**
sur le **territoire** de demain.



Conseil de développement de GrandAngoulême
25 Bd Besson Bey 16023 ANGOULEME CEDEX
05 45 93 08 28 / conseildedeveloppement@grandangouleme.fr
www.codevgrandangouleme.fr
Facebook : Codevangouleme16

